



2020 au SFI: le coronavirus, mais pas seulement

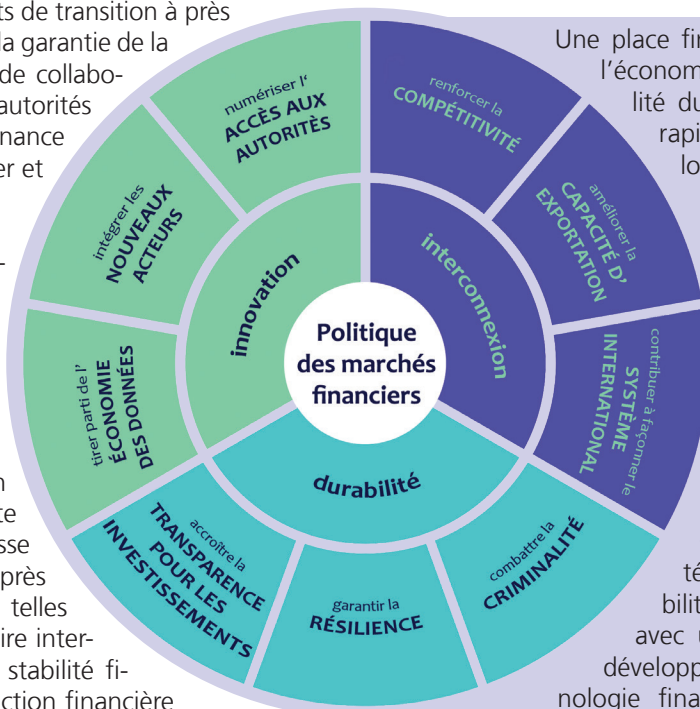
En 2020, la pandémie de coronavirus a mis le monde à rude épreuve sur le plan sanitaire, économique et social. Les activités du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) n'ont pas été épargnées, elles non plus.

Lorsqu'au mois de mars, la décision des autorités de fermer des entreprises, essentiellement du secteur tertiaire, a soudainement confronté des dizaines de milliers de PME suisses à des risques de liquidités, de faillites et de suppressions d'emplois à grande échelle et a donc fait planer le spectre d'une crise sur le marché financier, le Conseil fédéral a réagi sans tarder. En un temps record, le SFI, l'Administration fédérale des finances (AFF) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont joint leurs forces à celles du secteur de la finance pour mettre en place une assistance aux PME rapide et peu bureaucratique destinée à leur fournir des liquidités dans le cadre de la crise liée au coronavirus. Les banques suisses ont ainsi accordé pour quelque 17 milliards de francs de crédits de transition à près de 136 000 PME suisses, avec la garantie de la Confédération. Cet exemple de collaboration efficace entre plusieurs autorités fédérales et le monde de la finance a attiré l'attention de l'étranger et a été largement salué.

Dans les échanges internationaux, la pandémie a radicalement transformé les modalités établies de la collaboration. Les négociations ne se déroulent plus physiquement aux quatre coins du monde, mais devant un laptop. Ainsi, c'est selon cette méthode virtuelle que la Suisse a dû faire valoir ses intérêts auprès d'instances internationales telles que le G20, le Fonds monétaire international (FMI), le Conseil de stabilité financière (CSF), le Groupe d'action financière (GAFI), le Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements ou l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Dans les négociations bilatérales aussi, le virtuel a occupé le devant de la scène, par exemple pour les conventions contre les doubles impositions, pour les questions d'imposition des frontaliers ou lors de dialogues financiers. En revanche, les négociations portant sur un accord de services financiers avec le Royaume-Uni pour la période suivant le Brexit ont pu avoir lieu physiquement à Berne au mois de septembre. Et le 23 décembre, le nouvel accord sur l'imposition des travailleurs frontaliers avec l'Italie a été signé à Rome.

La tendance à une économie durable s'est poursuivie sans relâche en 2020. En juin, le Conseil fédéral a confirmé l'ambition de la Suisse de continuer à faire partie des principaux pôles de services financiers durables. À la mi-décembre, le Conseil fédéral a arrêté des mesures concrètes pour assurer la pérennité de la place financière suisse. Parmi ces mesures figurent l'accroissement de la transparence, le renforcement de l'analyse des risques et la consolidation de l'engagement de la Suisse au niveau international. L'imposition des entreprises multinationales continue à occuper fortement l'OCDE. Où et comment convient-il d'imposer les entreprises actives au plan international dans un monde où l'économie est de plus en plus numérique? Cette question reste sans réponse, car la centaine de pays qui participent à la discussion n'ont pas réussi à s'entendre sur de nouvelles normes mondiales en 2020, comme on l'espérait. Désormais, une entente politique est escomptée pour le milieu de l'année 2021.



Une place financière forte est vitale pour l'économie publique suisse. L'instabilité du contexte international et la rapidité des évolutions technologiques sont l'occasion d'une réorientation stratégique de la politique du Conseil fédéral en matière de marchés financiers. L'objectif est que la Suisse continue à figurer parmi les principales places financières mondiales. Le 4 décembre 2020, le Conseil fédéral a décidé de la nouvelle politique en matière de marchés financiers. Celle-ci combinera des qualités éprouvées, telles que la stabilité, la sécurité et la confiance, avec une ouverture aux nouveaux développements, par exemple la technologie financière, la green fintech, la blockchain, l'intelligence artificielle ou la finance durable. La Confédération crée ainsi le meilleur cadre possible pour une place financière suisse innovante, durable et interconnectée.

Un nouveau chapitre s'ouvre également dans le domaine de la communication. Grâce à la nouvelle plateforme d'information commune «[finance.swiss](https://www.finance.swiss)», la Confédération et les milieux de la finance présentent à l'étranger les conditions-cadres et les atouts que la Suisse offre dans le domaine financier pour se profiler en tant que pôle économique attractif dans la concurrence mondiale.

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI)

Le SFI défend les intérêts de la Suisse en matière financière, monétaire et fiscale auprès des pays partenaires et au sein des organismes internationaux. Il s'engage en faveur de conditions cadres favorables permettant à la Suisse de disposer d'une place financière et économique sûre, compétitive et reconnue dans le monde entier.



Aperçu de l'année 2020

Pandémie de coronavirus

Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral a décidé d'un ensemble de mesures à hauteur de 32 milliards de francs en vue d'amortir les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus. À peine quelques jours plus tard, le 25 mars 2020, le Conseil fédéral adoptait l'ordonnance de nécessité pour l'octroi de crédits garantis par un cautionnement solitaire de la Confédération. Celle-ci a permis aux PME d'accéder en 30 minutes (!) à des crédits destinés à surmonter des goulets d'étranglement en matière de liquidités dus au coronavirus. Moyennant la satisfaction de certains critères minimaux, ces crédits ont été débloqués par les banques et par Postfinance dès le 26 mars 2020.

Nouvelle politique en matière de marchés financiers

Le 4 décembre 2020, le Conseil fédéral a décidé d'une nouvelle orientation stratégique de la politique en matière de marchés financiers. Celle-ci s'appuie sur les qualités suisses traditionnelles telles qu'une productivité élevée, la stabilité, la sécurité et la confiance et les combine avec l'ouverture aux progrès technologiques et internationaux et l'aspiration à renforcer la compétitivité internationale. Le long des trois axes que sont l'innovation, l'interconnexion et la durabilité, le Conseil fédéral a défini neuf champs d'action concrets visant à établir une place financière suisse pérenne.

Approfondissement des relations à l'étranger

Les dialogues financiers et les visites de travail bilatérales servent à instaurer et à entretenir des contacts privilégiés avec les autorités d'importants États partenaires impliqués dans les questions financières et fiscales, ainsi qu'à améliorer l'accès aux marchés. En 2020, des dialogues financiers ont eu lieu dans ce cadre avec la Chine, Hong Kong, le Royaume-Uni, la Russie et Singapour, et des rencontres bilatérales ont été organisées avec l'Allemagne, la France et l'Italie.

Brexit

Les traités bilatéraux entre la Suisse et l'UE ne seront plus applicables au Royaume-Uni après sa sortie de l'UE. Le 30 juin 2020, les deux pays ont signé une déclaration relative à leur future collaboration approfondie en matière de services financiers. L'accord recherché vise à permettre l'accès transfrontalier aux marchés pour un large éventail de services financiers du domaine des assurances, des banques, de l'asset management et des infrastructures des marchés des capitaux.

Technologie des registres distribués (TRD)

Le Conseil fédéral veut créer les meilleures conditions cadres possibles pour que la Suisse s'établisse et se développe en tant que pôle principal pour les entreprises de TRD. En outre, le 25 septembre 2020, le Parlement a adopté à l'unanimité le projet d'adaptation du droit fédéral aux évolutions de la technologie des registres électroniques distribués. Sur cette base, la consultation sur les dispositions d'exécution a été lancée le 19 octobre 2020.

Finance durable

Le 24 juin 2020, le Conseil fédéral a adopté un rapport et des lignes directrices sur le développement durable dans le secteur financier. L'objectif est que la Suisse reste l'un des principaux centres mondiaux de services financiers durables. Le 11 décembre, le Conseil

fédéral a adopté des mesures concrètes visant à accroître la transparence, à renforcer l'analyse des risques et à consolider l'engagement de la Suisse au plan international. En outre, une partie représentative du marché financier suisse s'est fait tester en 2020 quant à l'impact sur le climat. Les résultats de cette étude, publiés le 9 novembre 2020, montrent que des mesures concrètes supplémentaires sont encore nécessaires de la part du secteur financier.

Intégrité de la place financière

La Suisse participe activement aux efforts internationaux contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle s'engage dans l'élaboration de normes internationales au sein du Groupe d'action financière (GAFI) dont elle applique les recommandations. En 2020, le GAFI a attesté à la Suisse de nouveaux progrès lors d'un contrôle de suivi. Dans ce contexte, la Suisse a été, avec les États-Unis, le premier pays testé sur le plan de la conformité technique à la recommandation 15 qui inclut désormais aussi les actifs virtuels («largement conforme»).

Cybersécurité

Le SFI s'engage activement dans les travaux visant à renforcer la cybersécurité de la place financière suisse. Il s'agit dans ce contexte de renforcer la collaboration et le flux d'informations visant à réduire les cyberrisques ou les conséquences négatives de cyberattaques. Ces travaux se déroulent sous la direction du Centre national pour la cybersécurité (NCSC). Le SFI s'est également engagé au plan international. Le CSF a publié en octobre une trousse à outils à l'intention des établissements financiers.

Stabilité de la place financière

Suite à la crise financière, la Suisse a mis en œuvre de nombreuses normes internationales visant à renforcer la résistance des banques. Une étape supplémentaire a été franchie en 2020, avec l'adoption, par le Conseil fédéral, d'une modification de l'ordonnance sur les liquidités (OLi) afin de garantir la stabilité à long terme du financement des banques.

Réglementation du marché financier

En 2020, plusieurs projets de loi se sont attachés à moderniser la réglementation du marché financier: ainsi, le Parlement a adopté la révision partielle de la loi sur le contrat d'assurance qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Le même jour, au plus tôt, entreront en vigueur deux autres lois dont le Conseil fédéral a transmis le message au Parlement en juin et en août 2020: la loi sur les banques, qui comprend des règles révisées sur l'assainissement des banques et la garantie des dépôts, et la loi sur les placements collectifs de capitaux, qui prévoit une nouvelle catégorie de fonds pour les investisseurs qualifiés. En outre, le Conseil fédéral a adopté en octobre 2020 le message relatif à la loi sur la surveillance des assurances, qui prévoit une libération totale ou partielle de la surveillance pour les petites compagnies d'assurances ayant des modèles commerciaux innovants, tout en préservant la protection des assurés.

Imposition de l'économie numérique

Lors de sa rencontre des 8 et 9 octobre 2020, le cadre inclusif de l'OCDE a pris acte de blueprints relatifs aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie et les a ensuite publiés. Aucun accord technique et politique n'a pu se dégager.

À cette occasion, la Suisse a exposé sa position en soulignant que les entreprises internationales devaient être imposées au lieu de la création de valeur, que les nouvelles règles d'imposition ne devaient pas entraver la croissance et l'innovation, et que la compétition fiscale devait rester possible dans un cadre équitable.

Conventions contre les doubles impositions (CDI)

En évitant les doubles impositions, les CDI constituent un élément important de promotion des activités économiques à l'international. La Suisse a conclu des CDI avec plus de 100 États et continue à consolider ce réseau. 2020 des protocoles modificatifs ont été signés avec Chypre, le Liechtenstein et Malte. De plus, les protocoles modificatifs avec la Corée, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Suède et l'Ukraine sont entrés en vigueur. Enfin, la Suisse a entrepris les démarches nécessaires en vue de modifier la CDI avec la Lituanie, le Luxembourg et la République tchèque sur la base de la convention BEPS.

Procédures amiables

Si une double imposition se produit ou risque de se produire malgré l'existence d'une CDI, les contribuables résidents de Suisse peuvent demander au SFI l'ouverture d'une procédure amiable. La plupart de ces procédures concernent des États européens. Dans l'année de référence 2019, 226 procédures amiables internationales ont été conclues en Suisse.

Conseil de stabilité financière (CSF)

Le CSF coordonne la création et la mise en œuvre de normes internationales de réglementation des marchés financiers. En 2020, il a notamment analysé les risques susceptibles d'émaner des stablecoins pour la stabilité des marchés financiers et a formulé 10 recommandations à cet égard. Il a en outre travaillé à une évaluation des réformes too big to fail du G20 qui sera achevée début 2021. Par ailleurs, le CSF se consacre également de manière approfondie au COVID-19. Dans ce contexte, il analyse notamment l'interaction entre les normes internationales en matière financière et les mesures se rapportant au COVID-19 adoptées par les pays membres.

G20

Le groupe des 20 plus importants pays industriels et émergents est l'enceinte internationale informelle déterminante pour la coordination de la politique économique et de la réglementation. La Suisse est invitée depuis plusieurs années au segment financier (finance track), où elle participe activement aux discussions portant sur les questions clés relatives au système financier et économique mondial. La présidence du G20 par l'Arabie saoudite en 2020 a été placée sous le signe de la coordination mondiale de la lutte contre la pandémie et de la nécessité d'une perspective à long terme pour une reprise durable. En 2021, c'est l'Italie qui présidera le G20. En décembre 2020, ce pays a invité la Suisse à participer à nouveau en 2021 aux travaux du segment financier du G20.

Fonds monétaire international (FMI)

La tâche principale du FMI est de veiller à la stabilité du système financier et monétaire mondial. En 2020, les activités du FMI ont été fortement placées sous le signe de la crise liée au coronavirus. Le FMI a notamment soutenu ses membres par des crédits d'urgence destinés à surmonter les défis immédiats de la pandémie. La Suisse a accordé des contributions spéciales visant à aider les pays les plus pauvres. Par ailleurs, les Chambres fédérales ont autorisé la participation de la Suisse à la garantie des ressources ordinaires du FMI ainsi que du fonds fiduciaire du FMI au profit des pays les plus pauvres.

Examen de la mise en œuvre des normes fiscales internationales

Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements

Le Forum mondial veille à ce que les normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales soient respectées et appliquées de manière uniforme au plan international. Le 6 avril 2020, l'organisation a publié le rapport sur la Suisse relatif au deuxième cycle de l'examen par les pairs dans le domaine de l'échange de renseignements sur demande. La Suisse a une nouvelle fois été qualifiée de «largement conforme» (largely compliant), mais a reçu des recommandations sur certains points.

Cadre inclusif sur le BEPS (Base Erosion and Profit Shifting)

Le Cadre inclusif sur le BEPS examine la mise en œuvre des normes BEPS minimales. En 2020, la Suisse a été contrôlée à propos de l'échange des déclarations pays par pays établies par de grandes entreprises internationale (country-by-country reporting) et de l'échange spontané de renseignements sur les décisions anticipées en matière fiscale (rulings) et a reçu une bonne évaluation assortie de trois recommandations concernant les rulings. Par ailleurs, l'OCDE a reconnu la suppression sans solution transitoire de plusieurs régimes fiscaux qui ne sont plus acceptés au plan international et auxquels la Suisse a renoncé dans le cadre de la réforme sur la fiscalité des entreprises (RFFA). Dans le même temps, elle a déclaré non préjudiciable la patent box introduite par la Suisse à titre de remplacement.

Normes internationales dans le domaine fiscal

Échange automatique de renseignements

La Suisse applique la norme mondiale pour l'échange internationale automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) depuis le 1er janvier 2017. Fin septembre 2020, la Suisse a échangé avec 86 États des données EAR portant sur plus de 3 millions de comptes financiers. En outre, le 11 novembre 2020, le Conseil fédéral a fait entrer en vigueur au 1er janvier 2021 la modification de la loi fédérale sur l'EAR ainsi que l'ordonnance correspondante. Il tient ainsi compte de recommandations du Forum mondial sur les bases juridiques suisses de l'EAR.

Échange spontané de renseignements

Depuis 2018, la Suisse, s'appuyant sur la convention sur l'assistance administrative, échange des renseignements sur les décisions anticipées en matière fiscale (rulings) dans le cadre de l'échange spontané de renseignements. En 2020, près de 800 échanges sur des décisions anticipées en matière fiscale avec d'autres pays ont eu lieu. En outre, la Suisse a été soumise à un nouvel examen sur l'échange effectif (année 2019).

Déclarations pays par pays

Dans le cadre de l'accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays, la Suisse s'est engagée à échanger avec des États partenaires ces déclarations établies par des entreprises multinationales. En 2020, l'échange a eu lieu avec 57 États partenaires, pour la première fois sur une base obligatoire.

Projets de réglementation en 2020

Réglementation des marchés financiers

Ordonnance sur les fonds propres (OFR)	Simplifications en faveur des petites banques et maisons de titres, capitalisation des banques d'importance systémique	<u>Entrée en vigueur:</u> 1.1.2020
Ordonnance sur les liquidités (OLiQ)	Instauration d'un ratio de financement (net stable funding ratio; NSRF)	<u>Entrée en vigueur:</u> 1.7.2021
Loi sur les banques (LB)	Remaniement des règles applicables à l'assainissement des banques, à la garantie des dépôts et à la ségrégation des titres intermédiés	<u>Message:</u> 19.6.2020; entrée en vigueur prévue: au plus tôt début 2022
Ordonnance sur les services financiers (OSFin), ordonnance sur les établissements financiers (OEFin), ordonnance sur les organismes de surveillance (OOS)	Dispositions d'exécution relatives à la loi sur les services financiers (LSFin: fourniture de services financiers) et à la loi sur les établissements financiers (LEFin: surveillance des établissements financiers)	<u>Entrée en vigueur des lois fédérales et des ordonnances:</u> 1.1.2020
Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC)	Instauration d'un nouveau type de fonds de placement non soumis à surveillance et exclusivement réservé aux investisseurs qualifiés (Limited Qualified Investor Fund; L-QIF)	<u>Message:</u> 19.8.2020; entrée en vigueur prévue: au plus tôt début 2022
Loi sur le contrat d'assurance (LCA)	Révision partielle. Objectif: renforcer les droits des assurés	<u>Entrée en vigueur:</u> 1.1.2022
Loi sur la surveillance des assurances (LSA)	Révision partielle. Règles sur l'assainissement des entreprises d'assurance, introduction d'une catégorisation des clients, règles de comportement pour la branche des assurances	<u>Message:</u> 21.10.2020
Ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers (OFINMA)	Ordonnance concernant les tâches de la FINMA au niveau international, les principes de réglementation ainsi que la collaboration et l'échange d'informations avec le DFF	<u>Entrée en vigueur:</u> 1.2.2020

Lutte contre le blanchiment d'argent

Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)	Mise en œuvre des recommandations du GAFI. Mesures applicables aux conseillers, aux intermédiaires financiers, au négoce de métaux précieux et de pierres précieuses; transparence des associations	<u>En cours de délibération au Parlement</u>
--	---	--

Fiscalité

Loi fédérale et ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR/OEAR)	Mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur les bases juridiques suisses de l'EAR	<u>Entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale et de l'ordonnance:</u> 1.1.2021
Loi fédérale relative à l'exécution des conventions internationales dans le domaine fiscal (LECF)	Révision totale. Codification de la pratique actuelle en matière de droit fiscal international	<u>Message:</u> 4.11.2020

Numérisation

Loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués et acte modificateur unique	Adaptation de 10 lois fédérales en vue d'améliorer les conditions-cadres pour la blockchain et la technologie des registres distribués (TRD) ainsi qu'un acte modificateur unique avec dispositions d'exécution	<u>Consultation sur l'acte modificateur unique:</u> 19.10.2020 – 2.2.2021 <u>Entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance:</u> prévue au 1.8.2021
---	---	--